



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8204^e séance

Jeudi 15 mars 2018, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Van Oosterom	(Pays-Bas)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de)	M. Inchauste Jordán
	Chine	M. Lie Cheng
	Côte d'Ivoire	M. Fiegolo
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Tachco
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M ^{me} Gueguen
	Guinée équatoriale	M. Esono Mbengono
	Kazakhstan	M. Umarov
	Koweït	M. Alotaibi
	Pérou	M. Duclos
	Pologne	M ^{me} Wronecka
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Hickey
	Suède	M. Orrenius Skau

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport spécial du Secrétaire général sur la prorogation du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (S/2018/143)

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (période allant du 15 novembre 2017 au 16 février 2018) (S/2018/163)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport spécial du Secrétaire général sur la prorogation du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (S/2018/143)

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (période allant du 15 novembre 2017 au 16 février 2018) (S/2018/163)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan du Sud à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2018/221, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/143, qui contient le rapport spécial du Secrétaire général sur la prorogation du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, et sur le document S/2018/163, qui contient le rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud portant sur la période allant du 15 novembre 2017 au 16 février 2018.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bolivie (État plurinational de), Chine, Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, Éthiopie, France, Kazakhstan, Koweït, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Fédération de Russie, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2406 (2018).

Rappelant la dernière note 507 du Conseil de sécurité sur ses méthodes de travail (S/2017/507),

j'encourage tous les participants, les membres et non-membres, à faire leurs déclarations en cinq minutes ou moins pour permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence.

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan du Sud.

M. Malok (Soudan du Sud) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis d'exprimer ma gratitude pour l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole devant les membres du Conseil de sécurité sur une question qui revêt la plus haute importance pour mon pays.

Malgré les divergences de vues sur certaines questions, ainsi que sur la façon dont le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) est mis en œuvre, l'appui que nous n'avons cessé d'apporter à son renouvellement montre clairement notre gratitude pour le travail qu'elle accomplit dans notre pays et constitue une reconnaissance de notre objectif commun qui est l'instauration de la paix au Soudan du Sud. Aussi le Soudan du Sud se félicite-t-il du renouvellement du mandat de la MINUSS jusqu'au 15 mars 2019, période durant laquelle la Mission doit procéder à plusieurs évaluations. Le Soudan du Sud souhaiterait, toutefois, soulever quelques questions.

Il est regrettable que le Conseil ait choisi de politiser la résolution sur le maintien de la paix. Il faut combler le fossé entre la responsabilité première qui incombe à l'État et l'appui complémentaire qui est apporté par la communauté internationale, en l'occurrence, par la MINUSS. Bien que le Soudan du Sud soit désormais violemment divisé entre le Gouvernement et l'opposition, il importe de rappeler que les dirigeants ont été élus par le peuple et représentent la légitimité du Gouvernement et la souveraineté du pays. Même s'il est utile, pour des raisons pratiques, d'être en contact avec les deux parties et d'œuvrer à la promotion d'un consensus national, c'est avec le Gouvernement en place que l'ONU doit collaborer pour régler les problèmes concrets auxquels le pays est confronté.

C'est une chose que de condamner les dirigeants du pays et une autre de menacer d'imposer un embargo sur les armes et des sanctions, qui, comme je l'ai dit au Conseil à maintes reprises, ne conduirait qu'à une relation conflictuelle et aggraverait la situation. Il convient de réaffirmer que les représentants de la communauté internationale se sont rendus au Soudan du Sud pour aider le pays. Autant le dire, l'évolution récente de la situation peut compromettre la nature et l'ampleur

de cet appui, mais il est possible de trouver des solutions afin de rétablir des relations de partenariat constructives en vue de la stabilisation et du développement du pays. Ce serait une double peine cruelle que de punir un pays déjà en proie à une grave crise.

Mon pays considère que les mesures punitives et la répression sont contre-productives. La seule solution au conflit au Soudan du Sud passe par un processus politique dans lequel le Président Salva Kiir Mayardit a toujours joué un rôle actif et fait de nombreux compromis. La situation appelle à la coopération plutôt qu'à l'affrontement et à des menaces de mesures punitives, dont l'imposition d'un embargo sur les armes et de sanctions. Aussi estimons-nous qu'il serait judicieux que la MINUSS et l'équipe de pays des Nations Unies rencontrent les autorités compétentes au sein du Gouvernement afin de s'entretenir avec elles et d'élaborer une stratégie sur le moyen le plus constructif de remédier à la crise, tout en s'appuyant sur leur compréhension stratégique mutuelle pour tendre la main à l'opposition armée.

La caractérisation erronée du conflit au Soudan du Sud a contribué à l'attiser. Le conflit au Soudan du Sud est un conflit politique, et non pas ethnique. Chaque femme, chaque enfant et chaque homme du Soudan du Sud a été touché par le conflit d'une manière ou d'une autre et chacun a une histoire bouleversante à raconter. C'est pourquoi les déclarations et les rapports alarmants qui évoquent un génocide ne font qu'alimenter la peur, la panique et le désespoir, provoquant la fuite de communautés, comme on l'a vu après la publication du rapport sans fondement de M. Adama Dieng. En outre, l'emploi continu d'équivalence morale a encouragé d'autres groupes armés à agir de façon irresponsable,

sachant que la responsabilité et le châtement seraient collectifs. Il importe de déterminer qui viole la loi et où et quand cela se produit en temps voulu.

Comme nous l'avons vu dans certains cas au Soudan du Sud, les personnes déplacées et les réfugiés qui cherchent à se mettre à l'abri après avoir été déplacés sont souvent exposés à de nouvelles atteintes, et leurs importants besoins de subsistance ne sont pas satisfaits en raison de contraintes diverses. C'est pourquoi nous nous félicitons de la politique de tolérance zéro du Secrétaire général concernant l'exploitation et les atteintes sexuelles. Nous nous félicitons également de l'appel lancé à la MINUSS pour qu'elle contribue au retour sûr, volontaire et digne des personnes déplacées et des réfugiés dans leurs foyers afin qu'elles puissent reprendre une vie normale.

Le Soudan du Sud a pris des mesures pour résoudre certains des problèmes soulevés dans la résolution 2406 (2018). Une procédure judiciaire est en cours pour enquêter sur l'attaque perpétrée contre le complexe hôtelier Terrain de manière ouverte et transparente. Le Gouvernement a également pris des mesures en ce qui concerne les droits et les taxes perçus auprès des organisations non gouvernementales et des organismes humanitaires. Il est essentiel que ces efforts soient reconnus comme un pas dans la bonne direction. Le Gouvernement s'engage en outre à apporter des modifications, selon que de besoin, afin d'améliorer ses relations avec eux. Je tiens à réaffirmer la position de mon pays selon laquelle les mesures punitives et la répression sont contre-productives.

Pour terminer, nous remercions les membres du Conseil qui ont sollicité nos vues lors des négociations.

La séance est levée à 10 h 20.